

DECRET N° 2007-144 DU 03 AVRIL 2007

Chargeant Monsieur Albert S.HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, du dimanche 11 mars 2007 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006, portant composition du Gouvernement, et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du dimanche 11 mars 2007 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI